

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2013

Publication : 05/03/2013



Délibération du bureau communautaire

N°01- B19.02.13

L'an deux mille treize, le 19 février à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 12 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Henri Le Dorze, 2^{ème} Vice-président ; Serge Moëlo, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 4^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 5^{ème} Vice-président ; Bernard Nizan, 7^{ème} Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8^{ème} Vice-président ; Pacifique Le Clere, 9^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 12^{ème} Vice-président ; Jean Launay, 13^{ème} Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Serval, Bernard Le Breton, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Yves Le Quéré et Daniel Le Rouzic, membres.

Etaient excusés : Michel Houdebine, 6^{ème} Vice-président et Francis Rault, membre.

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire - Approbation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 prévoit la mise en place d'un dispositif d'accès à l'emploi titulaire pour les agents contractuels jusqu'au 12 mars 2016. L'article 8 du décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 dispose que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire détermine, en fonction des besoins de la collectivité ou de l'établissement public et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement. Lorsqu'il prévoit l'organisation d'un recrutement réservé sans concours, le programme pluriannuel définit, outre le nombre d'emplois ouverts, les conditions dans lesquelles ces recrutements seront opérés, lesquelles prennent notamment en compte les acquis de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions auxquelles destine le cadre d'emplois d'accueil.

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire doit être soumis préalablement à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-1293 du 12 mars 2012,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 12 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale prévu au chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 18 février 2013,

Considérant les besoins de la collectivité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire :

☛ décide d'ouvrir, au titre du dispositif de sélection professionnelle, les postes suivants :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2013

Publication : 05/03/2013



Délibération du bureau communautaire

N°02- B19.02.13

L'an deux mille treize, le 19 février à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 12 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

Étaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1^{er} Vice-président ; Henri Le Dorze, 2^{ème} Vice-président ; Serge Moëlo, 3^{ème} Vice-président ; Pierre Le Teste, 4^{ème} Vice-président ; Marc Ropers, 5^{ème} Vice-président ; Bernard Nizan, 7^{ème} Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8^{ème} Vice-président ; Pacifique Le Clere, 9^{ème} Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10^{ème} Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11^{ème} Vice-président ; Michel Pourchasse, 12^{ème} Vice-président ; Jean Launay, 13^{ème} Vice-président ; Hervé Guillemin, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Serval, Bernard Le Breton, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Yves Le Quéré et Daniel Le Rouzic, membres.

Étaient excusés : Michel Houdebine, 6^{ème} Vice-président et Francis Rault, membre.

**Objet : Aménagement d'une voie de desserte
Parc d'activités de Gohélève Sud – commune de Noyal Pontivy
Convention et participation financière SDEM**

Vu la Délibération du bureau communautaire n°12 – B 13.09.11 autorisant le lancement des études d'aménagement sur le P.A de Gohélève Sud,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Morbihan (SDEM),

Dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités de Gohélève Sud, sur la commune de Noyal Pontivy, le SDEM réalise la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension des réseaux électriques et d'éclairage.

Ces travaux sont estimés à 55 100 €HT (électricité) et 7 900 €HT (éclairage).

La participation de Pontivy Communauté pour ce projet s'élève à 27 550 € pour le réseau électrique et 5 530 € pour le réseau d'éclairage.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire :

☞ **accepte les termes des conventions de partenariat, de réalisation et de financement des réseaux d'éclairage et d'électricité,**

☞ **autorise le Président à signer tous les documents et conventions s'y rapportant,**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président

Jean-Luc OLIVIÉRO
Président

Pontivy
Communauté

Grade et fonctions	2013	Nombre total de postes
Attaché Animateur économique	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Professeur de cornemuse	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe Chargé d'étude en aménagement	1	1
Nombre total de postes par année	3	3

☛ autorise Monsieur le Président à procéder à l'information individualisée des agents contractuels employés par la collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de la titularisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Le Président

Jean-Luc OLVIÉRO
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130219-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2013

Publication : 05/03/2013